Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261009-DEL2026_134_SG-DE

VILLE DE LANDERNEAU

SÉANCE DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 0

L'an deux mille vingt six, le neuf octobre à 18:00, Le Conseil Municipal de la Commune de Landerneau dûment convoqué en conformité de la Loi du 5 avril 1884, le , s'est réuni à l'hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick LECLERC, Maire, pour la tenue de la séance de ce jour.

PRESENTS :
M. Patrick LECLERC, M. Yvon BOTHOREL, Mme Christine ROLLAND, M. Ludovic APPELGHEM, Mme Nadine RIVIER, M. Erwan LE BRONNEC, Mme Alexandra GUILLORÉ, M. Serge LE ROUX, M. Thierry MENIL, Mme Odile YVINEC, Mme Véronique SOUN, Madame Véronique PELLETEUR, Mme Gwénaëlle CUERONI, M. Philippe FOREST, Mme Viviane BERVAS, M. Frédéric TREBAOL, Madame Catherine LOTHOU, Mme Anne HERPE, M. Nicolas MOGUEN, M. Jean-Matthieu COURTOIS, M. Alexandre LE ROUX, M. Jérémy BERTHOU, M. Kevin PORHEL, Mme Colyne ORCIL, Mme Maëlle CARRO, M. Fabrice FOURFOOZ, Mme Karine CORNILY, Mme Gladys GRELAUD

ECXUSES AYANT DONNÉ MANDAT :
Mme Sophie ALLIGIER donne mandat à M. Erwan LE BRONNEC, Mme Céline ETESSE donne mandat à M. Jérémy BERTHOU, M. Stéphane LEPRETRE donne mandat à M. Yvon BOTHOREL, M. Yohann QUEFFÉLEC donne mandat à M. Ludovic APPELGHEM, M. Yannick LE HELLOCO donne mandat à MME Gladys GRELAUD

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

MME Nadine RIVIER nommée Secrétaire de Séance prend place au bureau en cette qualité.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 12/10/2026
Qualité : Président-Maire

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261009-DEL2026_134_SG-DE

Délibération N° DEL2026_134

AMÉNAGEMENT ET SERVICE URBAINS, ENVIRONNEMENT

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS AC).

M. Ludovic APPELGHEM donne lecture du rapport suivant :
Exposé

Principales données pour l'année 2025 :

Le territoire de la CAPLD couvre 20 communes en assainissement collectif et représente :

- 17 systèmes épuratoires
- 127 stations de refoulement
- 322,6 km de réseau gravitaire (hors branchements) et 48,2 km de réseau en refoulement.
- Tous les réseaux sont de type séparatifs.

Depuis le 1er janvier 2019, le service assainissement collectif est assuré par la société publique locale (SPL) Eau du Ponant (EdP) via un contrat de concession d'une durée de 9 ans.Dans ce cadre EdP a en charge l'exploitation des ouvrages d'épuration et des réseaux, mais aussi des investissements à travers un plan pluriannuel d'investissements. Ces derniers sont réalisés avec l'accord de la CAPLD.

- Bilan hydraulique : 1 561 110 m³ ont été collectés et traités en 2025 (1 495 540 m³ en 2024).
- Estimation du nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte des eaux usées.

	2024	2025
CAPLD	18 724 abonnés	18 930 abonnés
LANDERNEAU	8 355 abonnés	8 383 abonnés

- Le prix du service pour une consommation théorique de 120 m³

Prix du service /m³ (€TTC)		Facture 120 m³ (€TTC)	
2024	2025	2024	2025
2,52	2,47	302,38	295,81

- Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de 0,15 % en 2023 et de 0,23 % en 2024 et de 0,42 % en 2025. Le taux inscrit jusqu'en 2023 prenait en compte le linéaire de réseaux renouvelé cartographié. Le taux présenté en 2025 correspond réellement aux travaux de renouvellement réalisés.

Les faits marquants de l'année 2025 :

Système de collecte

Des bouchages réguliers sont constatés sur le poste de refoulement (PR) Licorne en début

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261009-DEL2026_134_SG-DE

d'année avec présence de sables et cailloux dans la cuve ayant un impact sur le matériel. Une pompe a été changée en mai et la deuxième en septembre 2025. Le refoulement a été curé, aucune anomalie n'a été détectée. La cause n'est pas clairement identifiée mais les pompes semblent de nouveau en perte de performance. La CAPLD maintient sa vigilance sur ce site.

Plusieurs bouchages ont été signalés en 2025 dans le secteur de la rue du docteur Pouliquen. Cette situation inhabituelle a fait l'objet d'investigations. Des travaux de maintenance ont été engagés fin 2025 et une opération de gainage de la canalisation a été réalisée en 2026.

Les postes de Saint Ernel présentent des difficultés d'exploitation car ils ne disposent que d'une pompe et ces équipements sont inadaptés à la gestion de collectif. Le traitement de ces événements implique régulièrement des interventions en astreinte et ont pour conséquence de générer des débordements.

Le déplacement du débitmètre sur le refoulement du PR Quai de Léon a été réalisé en octobre 2025.

Système de traitement

Pour permettre une meilleure anticipation des commandes et alerter en cas de fuite des cuves de chlorure ferrique, des sondes radar de niveau ont été déployés sur les cuves des stations de la CAPLD.

Mise en place d'un robot nettoyant « robonet » dans la goulotte du clarificateur sur la STEU.

Des épisodes de pollutions sont constatés en arrivée de station. Des mesures de charge sur le réseau ont été réalisées sur une partie du bassin de collecte du Bois Noir.

Une arrivée de mousse à la STEU de Bois Noir a été constatée le 11/02/2025 (même profil que l'année dernière : pendant les vacances scolaires). Ce phénomène de mousse est également visible sur une partie du réseau de collecte. Problème connu et identifié.

Suite à un dysfonctionnement sur les pompes de recirculation du puits à boues de la STEU de Bois Noir, une opération de diagnostic a été réalisée par des plongeurs. Celle-ci a permis de détecter une casse de la canalisation de la pompe et la défaillance d'une vanne. Ces travaux seront programmés en 2026 lorsque les conditions météorologiques le permettront.

La station de Landerneau a été impactée en 2025 par des dysfonctionnements sur le système UV après un épisode pluvieux important entraînant un défaut d'équipement pour lequel la fourniture de matériel a été longue.

Perspectives 2027 :

Renouvellement des réseaux à Saint Ernel (restructuration du réseau 500 000 € estimés).

Renouvellement des réseaux pour résoudre les dysfonctionnements sur le Pont de Rohan (600 000 € estimés).

Renouvellement des réseaux, secteur de Kergreis (700 000€ estimés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Munipal décide :

Délibération

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261009-DEL2026_134_SG-DE

- De prendre connaissance du rapport, et d'acter de sa présentation.

A reçu un avis favorable en Commission Cadre de vie du 29/09/2026

Décision du Conseil municipal

Fait à Landerneau, le 09/10/26

Le Maire,



Patrick LECLERC

Les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur affichage en mairie ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. Recours pour excès de pouvoir : toute personne physique ou morale se sentant lésée par un acte mentionné aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du code général des collectivités territoriales dispose d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire pour demander au Tribunal administratif ou au représentant de l'État dans le département la mise en œuvre de la procédure.